

Police

1 Résumé

| | Comptes 2007 | Budget 2007 | Amélioration (+) Détérioration (-) |
|--------------|---------------------|---------------------|---------------------------------------|
| Charges | 17'035'042.37 | 16'302'500.00 | - 732'542.37 |
| Produits | 9'301'019.39 | 8'266'900.00 | + 1'034'119.39 |
| Total | 7'734'022.98 | 8'035'600.00 | + 301'577.02 |

Mesures d'économie

En 2007, les services de la section de la Police ont amélioré leurs comptes de 301'577.02 francs soit environ 3,7% par rapport au budget 2007 tout en effectuant un amortissement complémentaire de plus de 700'000 francs.

L'effectif moyen de la section a été diminué de plus de 5 postes 105.9 (110.86).

Concernant les dépenses liées aux « Biens, services et marchandises (BSM), les services de la Direction de la police ont réduit leurs dépenses de 197'097.21 francs. En effet, les budgets présentaient un montant de 1'760'400.00 francs alors que les comptes se montent à 1'563'302.79 francs.

Au niveau des recettes dans le groupe 43 « contributions », une amélioration de 354'516.54 est constatée et provient principalement du Corps de police. Toutefois, il est important de relever que chaque service découlant de la Direction de la police a augmenté ses revenus de manière significative grâce à une intensification de l'activité déployée.

1.1 Corps de police

Le Corps de police a assuré les dispositions communes de sécurité mises en place entre le canton et la ville dans le cadre de police-secours. La mission consistait à endiguer l'évolution de la criminalité objective et subjective en ville, tout en poursuivant les missions variées de la Police et ceci malgré une diminution importante de son effectif. L'ajustement ainsi que la planification du personnel, en relation avec les missions de la police, ont demandé une attention toute particulière et exigé un investissement en temps plus important que d'habitude.

La présence policière dans le terrain reste un élément essentiel à respecter. Les trois policiers de quartier affectés dans les secteurs définis pour la police de proximité en ville ont fait un excellent travail. La présence au centre-ville, par l'intermédiaire de la brigade urbaine, mais aussi par le personnel de police-secours, a contribué au climat de sécurité. De plus, leur connaissance de la ville a permis aux agents d'interpeller des personnes signalées, ce qui a contribué au taux de réussite des affaires judiciaires.

Il faut relever que l'expérience acquise par les collaborateurs dans le domaine administratif et judiciaire favorise l'intérêt du travail. Par contre, le fait de traiter les affaires de A à Z engendre un temps de travail administratif plus conséquent.

Dans le cadre des compétences judiciaires, les accords passés avec Monsieur le Procureur général, le Commandant de la police cantonale et le Directeur de la police de la ville ont permis un épanouissement professionnel de tout le personnel et ont aussi contribué à la reconnaissance de leur fonction.

La diminution des accidents en Ville de Neuchâtel peut être, pour une part, mise en relation avec les campagnes ainsi que les actions de prévention active. Les contrôles routiers dans les domaines du respect de la vitesse et de l'équipement des véhicules contribuent aussi à une meilleure sécurité sur les routes. La simplification des procédures administratives est acquise aujourd'hui. Les actions de prévention et d'éducation routière ont également été développées auprès des enfants, lors du jardin de circulation et de toutes les campagnes de prévention.

Une très importante et constante activité administrative est déployée par les collaborateurs du Corps de police. Cette activité est à mettre en relation avec l'application des dispositions légales du Règlement de police. Toutes les demandes d'autorisation pour des manifestations sont gérées par les collaborateurs et traitées avec les partenaires internes et externes de l'administration. Par la suite, elles font l'objet d'une autorisation écrite et détaillée.

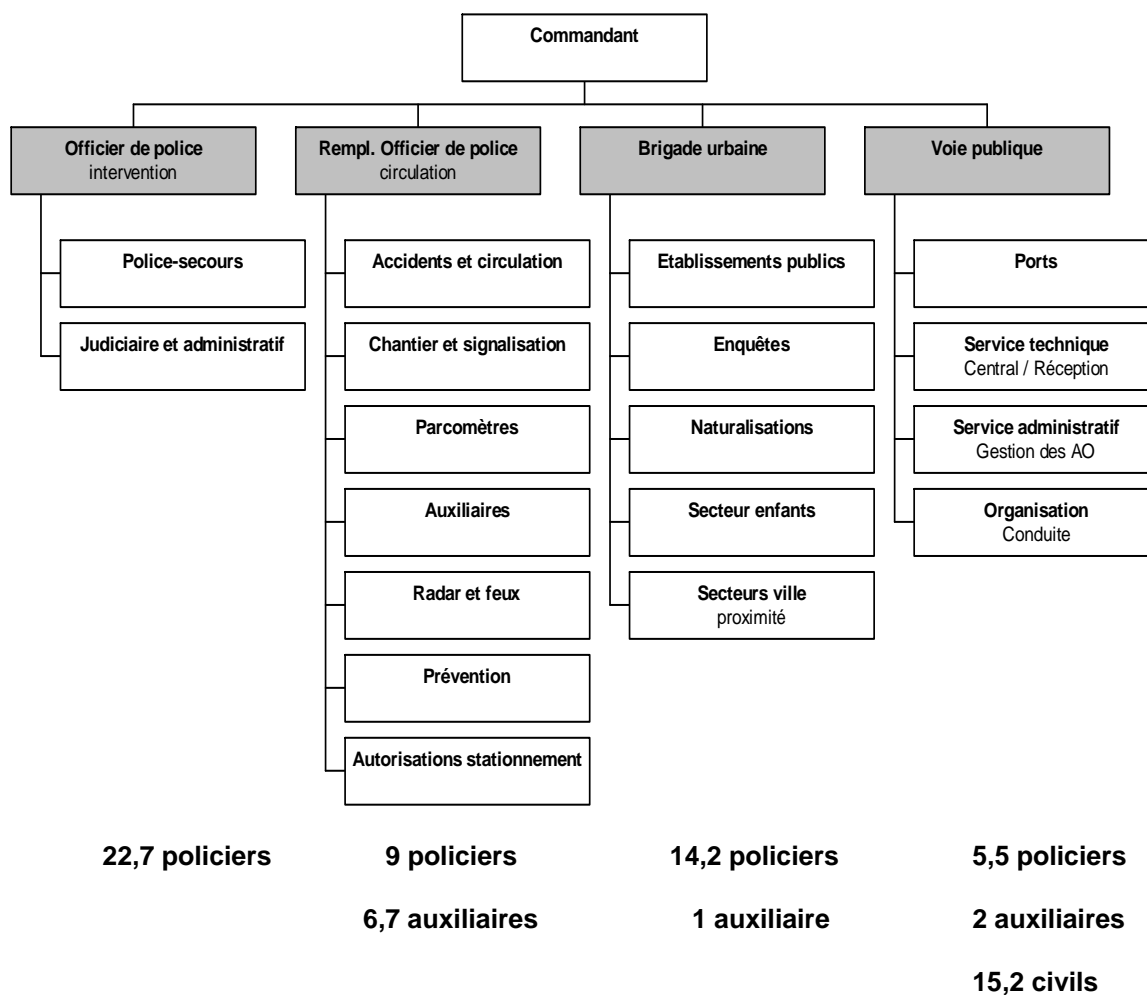
Le dossier relatif à la troisième étape du plan de stationnement a occupé les cadres spécialisés dans ce domaine. Mais l'expérience dans la gestion des demandes relatives aux autorisations de stationnement ou d'accès à la zone piétonne démontre qu'il n'est pas rare que la problématique d'une demande trouverait une réponse adaptée dans l'application du projet de la troisième étape du plan de stationnement. Le temps qui passe permet aussi la découverte de nouvelles technologies mises en place dans d'autres régions du pays et qui modifient le comportement des automobilistes.

L'année a été marquée par de nombreux départs de policiers du Corps de police de la Ville pour la Police cantonale neuchâteloise, vaudoise ou pour la Police de la Ville de Lausanne. Ils ne sont pas à mettre en relation avec le fonctionnement du Corps de police, mais avec le climat subjectif d'incertitudes alimenté de toutes parts. Un travail important a été accompli par l'encadrement pour d'une part restaurer la confiance du personnel et d'autre part, garantir des prestations de qualité tout en répartissant au mieux les forces à disposition.

1.2 Corps de police

Au 31 décembre 2007, les personnes engagées au Corps de police se répartissent de la manière suivante :

Organigramme, nouvelle organisation du service depuis 2006 :



Départs / Arrivées / Mutations

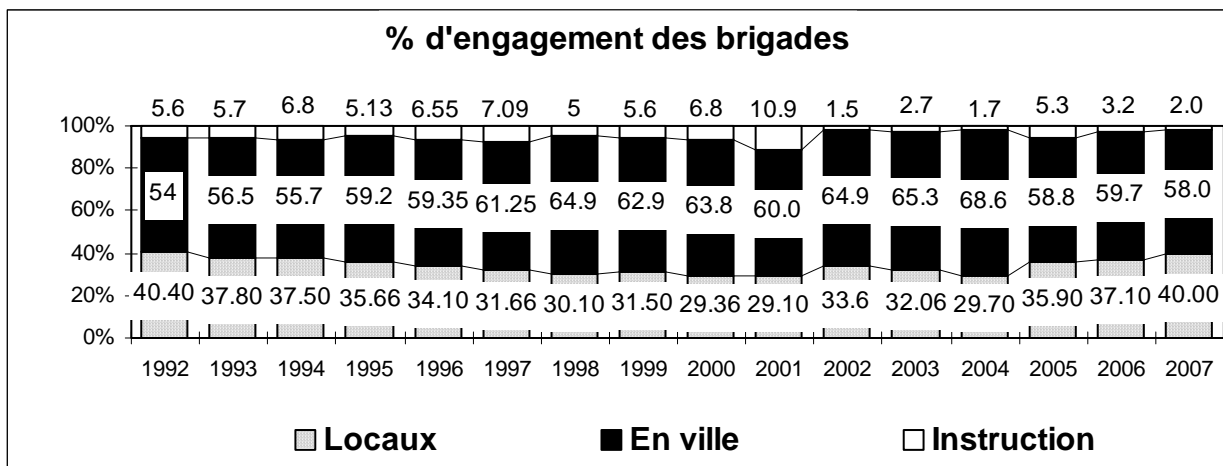
Soit un total de 51,4 (64,2) policiers – 9,7 (9,7) auxiliaires – 15,2 (15,4) civils, sans compter le 0,8 poste pour les 12 (12) patrouilleurs scolaires.

Au 31 décembre, le total des postes au Corps de police est de 76,3 (88,3) postes de travail. Pour rappel, l'effectif standard indiqué dans le rapport de gestion de 2000 était de 87,1 postes.

Corps de police

2 Activités du service

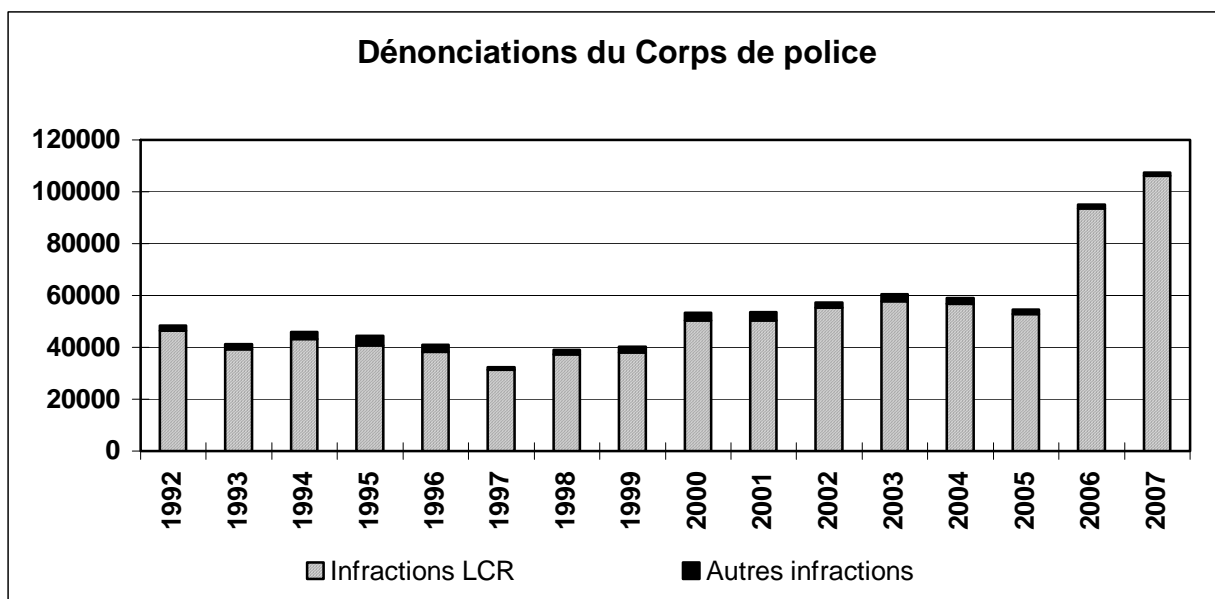
Le personnel affecté à police secours ainsi que la brigade de circulation ont passé 58% (59,7%) de leur temps dans le terrain, 40% (37,1%) ont été consacrés à des tâches administratives ainsi qu'à la présence au poste de police et 2% (3,2%) ont été consacrés à l'instruction.



2.1.1 Patrouilles de prévention

29'342 H/h (30'224) de patrouilles ont été effectuées soit : 17'074 (14'864) en voiture, 10'658 (11'327) à pied et 1'610 (1'689) à moto.

107'372 (95'053) rapports ont été dressés au cours de l'année pour des infractions dans les domaines suivants : circulation routière, bruit, scandales, établissements publics, arrestations, interpellations et dommages à la propriété. Ce total englobe également 1'098 (810) dénonciations pour parcage abusif sur terrain privé.



La recette des amendes d'ordre encaissée par l'Etat s'est montée à 6'170'944 francs (4'945'220.00). Le canton a restitué le 50 % de celle-ci à la Ville, soit 3'085'472 francs (2'472'610.00).

2.2 Police secours

Le concept « Police-Secours » s'est poursuivi dès le 1^{er} janvier 2007 mais avec une réorganisation de l'horaire de travail, à savoir 3 périodes de 8 heures. Cet aménagement était nécessaire et a eu pour but de synchroniser l'activité des collaborateurs avec la gendarmerie, étant entendu que la mixité des patrouilles s'avérait toujours nécessaire. Les collaborateurs ont effectué leur prise de service à la Police de la Ville de Neuchâtel avant de se déplacer au BAP. Cette manière de procéder permettait ainsi de maintenir un contact avec les agents et de leur transmettre toutes les informations nécessaires. Pour le reste, le principe de travail n'a pas changé. Pour rappel, cette organisation commune découlant du concept « Police 2006 » consiste à l'engagement de patrouilles d'intervention sur le secteur communal, voire au-delà, sous la conduite de la Police cantonale, respectivement sa centrale d'engagement et de transmissions (CET). Pour la Police de la Ville, ce sont précisément 2 patrouilles de 2 hommes, 24h/24h et 365 jours par année.

Lorsqu'il n'est pas engagé dans des missions liées à « Police-secours », ce service exécute des missions de prévention et de services d'ordre. Il collabore également étroitement avec les autres services de la Police de la Ville.

Au total, le personnel de Police-secours a procédé à 5'050 (3'313) interventions commandées par la CET ou spontanées.

La CET a réceptionné 123 (96) alarmes. Le temps de déplacement sur les lieux se situe en moyenne entre 3 et 5 minutes. Une seule alarme était réelle. La répartition est la suivante : Banques 37 (31), bijouteries 5 (3), magasins 10 (12), La Poste 4 (4), musées 26 (21), fabriques 24 (7), bureaux 8 (8), autres 9 (10).

Conjointement avec les autres services, le personnel de police-secours a participé à la notification des commandements de payer pour le compte de l'Office des poursuites. Au total 7'535 (6'204) notifications ont été effectuées par le Corps de police.

Dans le cadre des autres activités complémentaires, le service a répondu à 3 (9) demandes des TN pour l'identification de personnes sans titre de transport. La nette diminution de ces interventions, déjà constatée en 2006, se confirme. Pour rappel, le déplacement de la police est toujours facturé à hauteur de 180 francs au contrevenant qui refuse de révéler son identité au service de sécurité chargé des contrôles par cette instance.

2 (3) collaborateurs ont été intégrés au détachement neuchâtelois qui a été engagé dans le cadre du GMO au WEF à Davos, ce qui représente 14 (11) jours/homme de travail.

En ce qui concerne les matchs de football, avec le retour de l'équipe fanion au stade de la Maladière, le Corps de police a géré l'intégralité des engagements de services d'ordre jusqu'à la phase finale de la Challenge League. Dès l'ascension en Super League, c'est la Police cantonale qui a repris la responsabilité du maintien de l'ordre. Dans ce cadre, une dizaine de collaborateurs(trices) ont été mis à leur disposition pour chaque rencontre. Le domaine de la régulation du trafic et du parage des véhicules est resté de la compétence des services de la Ville. L'engagement total a été de 1'120 (504) H/homme, respectivement 466 (184) H/homme pour la circulation et 654 (420) H/homme pour la sécurité.

A la suite de l'accession de l'équipe de hockey « NE Young Sprinters » en ligue nationale B, la mise en place d'un dispositif léger a été nécessaire pour chaque rencontre. Il s'agit notamment du parage des véhicules et d'une présence policière aux débuts et fins de rencontres. L'engagement total a été de 112 (0) H/homme, respectivement 34 (0) H/homme pour la circulation et 78 (0) H/homme pour la sécurité.

2.3 Le service judiciaire et administratif

Conjointement à la mise en place du projet « Police 2006 », un « guichet unique » a été ouvert au sein de la police de la Ville de Neuchâtel. Ce guichet permet à la personne qui s'y présente de bénéficier des mêmes prestations qu'elle pourrait obtenir à tout poste de gendarmerie, ceci notamment dans le domaine des plaintes pénales.

Le service judiciaire et administratif s'occupe de l'enregistrement des plaintes et des enquêtes qui en découlent. Les heures et jours d'ouverture du guichet ont été fixés du lundi au vendredi de 0900 h à 2100 h. Il effectue également des enquêtes spontanées sur la base d'informations parvenues à sa connaissance de diverses façons.

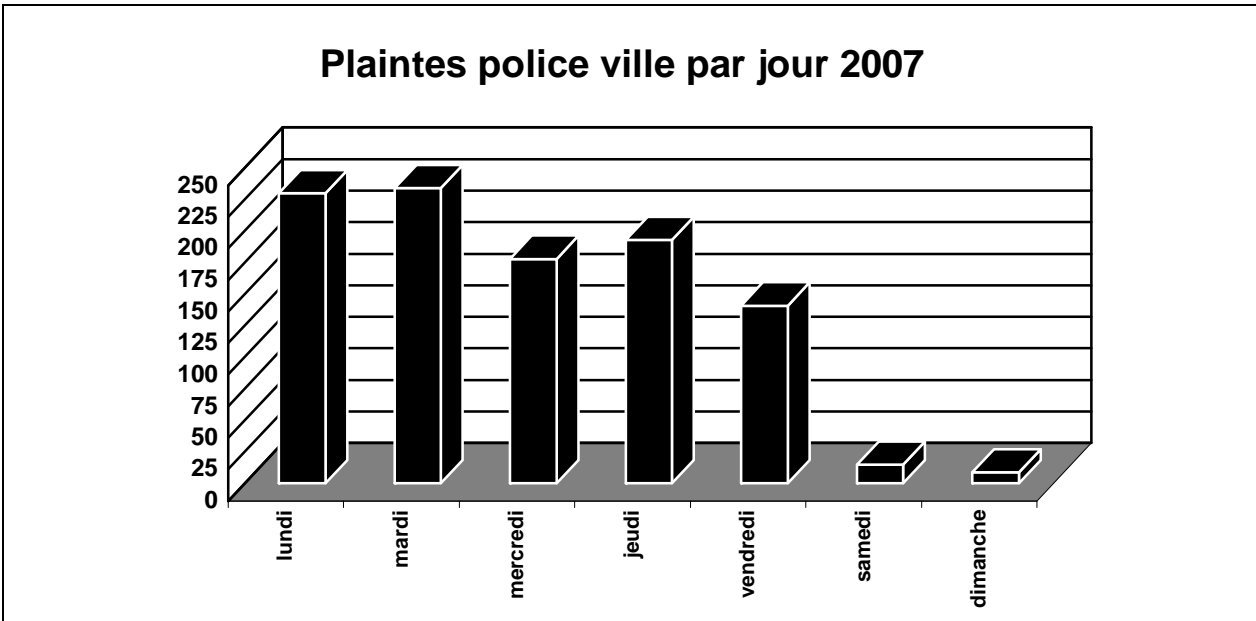
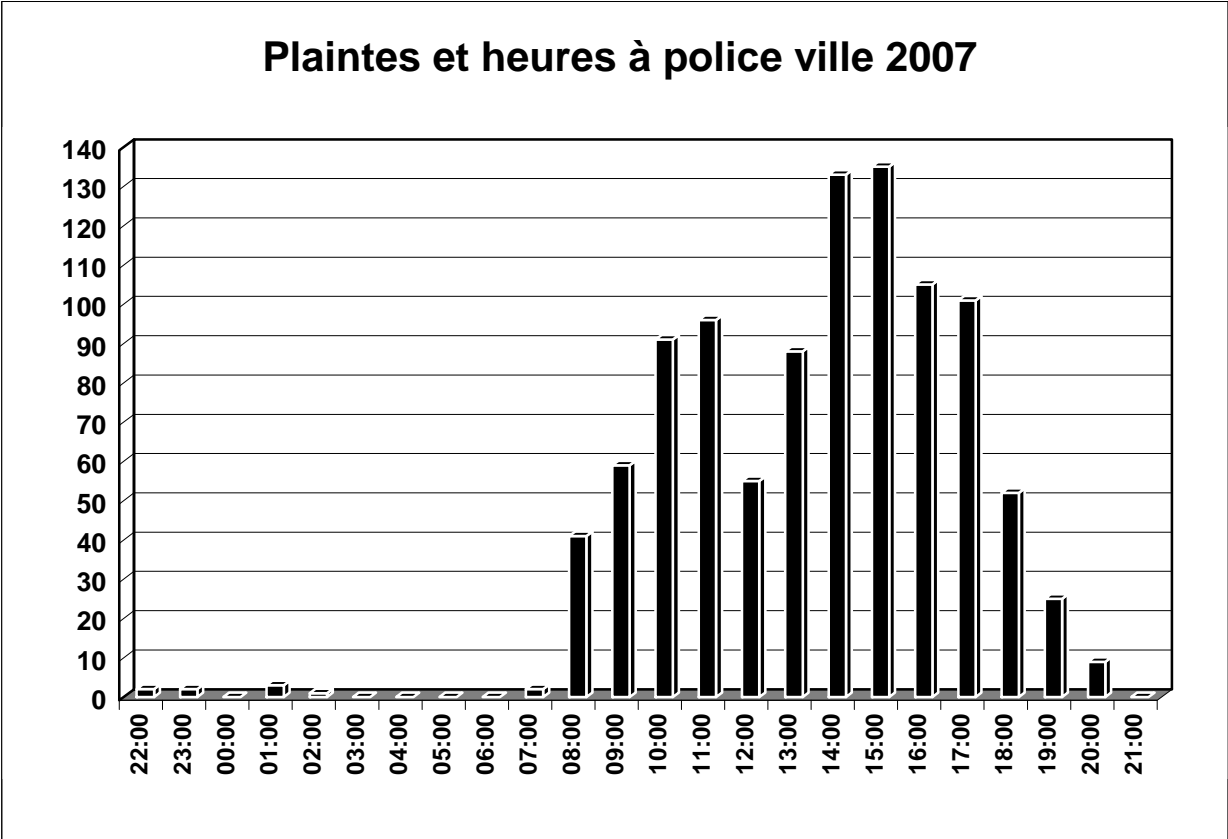
En 2007, il était composé de 5 (5) collaborateurs et a été renforcé, durant 5 mois et demi, par une agente de police-secours. Pour la période du 1^{er} décembre 2006 au 30 novembre 2007, le service a traité 1'124 (1'052) cas dont 1'054 (989) plaintes.

La plupart des cas sont traités au sein du service, mais quelques affaires sont effectuées en étroite collaboration avec les autres services de la Police cantonale.

Une collaboration étroite a été mise en place avec le responsable des dépôts de plaintes des Travaux publics de la Ville. Cette dernière entité a déposé 138 plaintes concernant des dommages à la propriété de natures diverses, soit des incendies de poubelles, des dommages à la propriété par graffitis et d'autres dommages à la propriété. Sur ces 138 plaintes, la moitié concerne des dommages à la propriété par graffitis. Pour l'heure, sur ces 69 plaintes, 24 ont été partiellement ou entièrement résolues et pour le solde, plusieurs enquêtes sont encore en cours.

Il sied encore de relever la collaboration de 2 hommes du service au sein du « Team Graffitis » de la Police cantonale. Lors de plusieurs opérations menées par cette équipe, un des collaborateurs a activement participé à divers actes d'enquêtes.

Lors de ces opérations conjointes, une vingtaine d'auteurs de tags et graffitis ayant principalement opéré en Ville de Neuchâtel ont pu être interpellés. La grande majorité a reconnu les faits reprochés. Pour le solde restant, il sera dénoncé en vertu des éléments en possession des enquêteurs.



2.3.1 Service de médiation de la police de la ville de Neuchâtel

Afin de faire connaître à la population le nouveau poste de médiateur à la Police de la Ville de Neuchâtel, un reportage par Canal Alpha ainsi qu'une interview par le journal « Vivre la Ville » ont été effectués. Un dépliant a également vu le jour, ceci dans le but d'améliorer l'information concernant ce nouveau service. Dans le cadre de l'information auprès d'associations, le médiateur a été invité par l'association « Parents – Information » à Neuchâtel, pour y présenter le service ainsi que son fonctionnement.

Lors de la mise en place du service de médiation, une collaboration avec la police de proximité et la brigade urbaine a été mise sur pied. C'est pourquoi une séance d'information a été effectuée auprès du personnel en question. Dans le courant de l'année, un local a été mis à la disposition du médiateur.

Sur le plan de la formation continue, le médiateur a suivi au total 4 jours de formation (32 heures) au sein de l'Université de Fribourg, dont les thèmes étaient « L'islam en Suisse : comment gérer méconnaissance et coexistence ? » et « La motivation au travail ». Au terme de sa formation de médiateur, il a reçu au mois de juin son « Certificat Universitaire en médiation ». Notre collaborateur a été sollicité par le responsable du Diplôme Universitaire pour effectuer son mémoire sur le thème de « L'ingénierie de la médiation », ceci dans le but d'obtenir le Diplôme Universitaire en Médiation.

La constitution d'un réseau de médiateurs a été également une des tâches de cette année. Ce réseau se compose actuellement de plusieurs médiateurs romands, dans lequel se trouve un policier de la commune de St-Prex/VD, lequel est sur le point de terminer sa formation de médiateur. Sur le plan international, il y a un officier de liaison de la Gendarmerie Royale Canadienne qui est également médiateur, lequel se trouve à l'ambassade du Canada à Paris et qui a été rencontré à Neuchâtel. Par l'intermédiaire de ce dernier, un contact a été établi avec le Directeur du « Mode Alternatif de Résolution des Conflits » au sein de la Gendarmerie Royale Canadienne à Ottawa/CA. Une autre rencontre a eu lieu avec un chercheur italien (médiation santé), lequel est également « défenseur civil » (médiateur administratif) dans la province de Milan/I. Par le biais de ce dernier, le médiateur de la police a pu se mettre en contact avec une médiatrice de Milan/I. Dans ce réseau se trouvent encore des médiateurs belges et français et celui-ci continue chaque jour à s'agrandir, notamment par le biais du travail de recherche que le médiateur effectue pour son mémoire. Il faut relever qu'une partie du réseau romand provient de l'Institut Universitaire Kurt Bösch.

Hormis son statut de médiateur, ce collaborateur s'est vu attribuer une autre fonction supplémentaire, à savoir « Responsable du bien-être du personnel » au sein du Corps de police. Le but de cette fonction est d'être à l'écoute de ses collègues afin de résoudre des problèmes internes ou autres. De plus, celui-ci a été intégré dans le groupe s'occupant des auditions des nouveaux aspirants.

En ce qui concerne la reconnaissance du médiateur, il a été reconnu officiellement par la Fédération suisse des associations de Médiation comme « Médiateur-FSM ». Pour ce qui est de l'activité du médiateur en association, celui-ci a intégré au début de l'année 2007 le comité de l'association « MédiaNE ». Le médiateur fait également partie de l'association « MEDIA-SION » et ce comme membre ordinaire. A relever que cette dernière entité regroupe les anciens étudiants de l'Institut Universitaire Kurt Bösch.

Durant cette année, le médiateur n'a eu qu'une seule médiation. Celle-ci s'est déroulée dans les locaux de la police.

Le conflit concernait un problème de bruit entre deux voisins qui perdurait depuis plus de deux ans. Il y a eu au total cinq séances, représentant 6 heures. Cette médiation a commencé au mois de mai pour se terminer au mois de septembre. Le résultat final s'est soldé par un accord verbal entre les parties.

Formation continue 2007 du personnel de police - Communication Non-Violente (CNV)

Dans le cadre de la profession policière, il faut sans cesse faire face à des personnes mécontentes. Il est primordial de se former dans le domaine de la communication et important d'arriver à faire face à une personne agressive. En effet, passablement de problèmes peuvent être réglés par une bonne communication. Il était intéressant de mettre sur pied dans le cadre de la formation continue, une sensibilisation à la communication non-violente. Celle-ci s'inscrit parfaitement dans une police de proximité moderne telle qu'elle est connue actuellement au sein du Corps de police de la Ville de Neuchâtel. Il a également été décidé d'élargir cette formation au personnel qui est plus ou moins en lien direct avec la population, à savoir le secteur des amendes d'ordre (administratif), service des auxiliaires, personnel du central (téléphone) ainsi qu'à la réception (accueil).

La Communication Non-Violente (CNV), est un «processus de cheminement personnel favorisant le développement de l'écoute de soi et de l'autre par l'observation neutre et l'identification des sentiments et besoins de chacun. Par le pouvoir guérisseur de l'empathie on apprend à gérer la colère, la tristesse, la honte, la déprime et à résoudre les conflits pour améliorer tous les aspects de la relation humaine: vie personnelle, vie de couple, vie professionnelle, amitiés etc.».

Pour cette formation continue, le médiateur s'est approché de Mme Laurence Bruscheiler, laquelle est formatrice en CNV et membre du comité de Médiane «*Maison Neuchâteloise de la Médiation*». Mme Bruscheiler est formatrice certifiée du centre international de Communication non-violente. Le fondateur du centre en question n'est autre que Marshall Rosenberg, lequel est également directeur des services pédagogiques du «*Centre pour la Communication Non-Violente*». C'est également lui qui a développé la CNV au début des années soixante. Son travail s'est depuis lors étendu dans de nombreux pays ou régions, touchés par de graves conflits (ex-Yougoslavie, Moyen-Orient, Afrique, Amérique Latine).

Les services suivants ont participé au cours de sensibilisation module I et II de Communication non-violente, soit : central (5 personnes), réception (2 personnes), police proximité (3 personnes), service des auxiliaires (7 personnes), brigade urbaine (7 personnes), amendes d'ordre (1 personne). Ces deux modules se sont déroulés en deux phases. Le module I, s'est déroulé au printemps et le module durant l'automne 2007. Au total, le personnel a suivi 32 heures de sensibilisation à la CNV.

2.4 Brigade urbaine

La brigade urbaine a été composée de 6,8 postes jusqu'au mois de septembre. Depuis cette période, ce service compte 8,8 postes. En effet, deux agents supplémentaires issus de police-secours sont venus étoffer les rangs pour arriver à l'effectif précité. Ceci a permis de garantir une présence accrue durant les heures d'ouverture des commerces au centre-ville.

2.4.1 Contraventions et rapports

538 (393) procès-verbaux de dénonciation répartis selon le tableau ci-dessous.

| | 2007 | 2006 |
|---|------|------|
| Code pénal suisse CPS | 264 | 181 |
| Code pénal neuchâtelois CPN | 38 | 30 |
| Règlement de police RPNE | 74 | 81 |
| Loi sur l'établissement des étrangers LFSEE | 28 | 15 |
| Loi fédérale sur les stupéfiants LFStups | 119 | 62 |
| Loi sur les Armes | 8 | 4 |
| Loi sur les établissements publics LEP | 2 | 1 |
| Loi sur la circulation routière LCR | 15 | 19 |

31 (39) personnes signalées au RIPOL ont été interpellées. 18 (14) arrestations en flagrant délit (bande de voleurs, agression, vol à l'étalage) ont été effectuées.

5 enquêtes de proximité pour l'encaissement de la taxe annuelle sur les chiens ont été effectuées.

2.4.2 Activités

La brigade urbaine a établi un bon contact avec la majorité des commerçants. Il reste toujours une petite minorité qui ne font jamais appel à ses services ou avec retard, mais l'on constate une évolution positive des mentalités.

Afin de lutter plus efficacement contre les vols à l'étalage, en partenariat avec les gérants des commerces du centre-ville, la brigade effectue des patrouilles à l'intérieur des magasins, en uniforme ou en civil. Un prospectus avec des informations afin de donner un maximum de conseils aux gérants est également distribué selon les problèmes rencontrés.

En matière de stupéfiants, de nombreux passages sont effectués lors de chaque patrouille aux endroits connus des services de police, afin d'éviter une scène ouverte. Une aggravation est remarquée sur la consommation et la détention de produits stupéfiants, ainsi que des délits connexes. Un effort particulier a été consenti à la répression de cette activité.

Des affiches de prévention «Vols» et «Stupéfiants» ont été distribuées aux commerçants ainsi qu'aux tenanciers d'établissements publics de la zone piétonne.

Durant la période estivale, des patrouilles à vélo ont été effectuées le long des rives du lac et à l'intérieur des enceintes des piscines de Neuchâtel et Serrières. Ces patrouilles sont principalement axées sur la prévention des vols et des déprédations. Cela permet également d'avoir une présence plus soutenue, plus souple et discrète dans certains secteurs en fonction des besoins.

Diverses campagnes à thèmes ont été effectuées en utilisant ce moyen de transport.

Grâce à une présence ciblée et une bonne connaissance du milieu, la brigade urbaine arrive très rapidement à identifier les personnes pouvant faire partie d'une bande et ainsi contenir tout risque de débordement ou de confrontation entre plusieurs équipes.

Elle effectue également des contrôles réguliers de l'usage de la voie publique, particulièrement des musiciens de rues et des vendeurs itinérants afin d'avoir un bon suivi et de faire respecter les directives et les lois à ces derniers, pour obtenir une bonne harmonie entre les différents acteurs du centre-ville.

La brigade urbaine est une nécessité pour le centre-ville et ce pour de la police de proximité est un maillon très important, voire indispensable pour la sécurité publique.

2.4.3 Policiers de quartier

La police de proximité des quartiers est composée de 3 personnes. Chaque collaborateur à un secteur bien délimité. Ces secteurs sont l'Ouest, le Nord et l'Est de la ville. Par leur présence, leur bonne connaissance du milieu et des habitants, ils assurent une bonne couverture sécuritaire. Ils sont très appréciés et très sollicités par la population. Ils ont établi un bon contact et un climat de confiance avec les habitants et divers organismes.

1'572 (3'224) nouveaux clients ont été contactés par les trois policiers de quartier et 5'173 (2'845) passages auprès des habitants ont été effectués. De ces contacts, 641 (1'210) problèmes ont été annoncés. Cette différence s'explique par des cas beaucoup plus lourds et complexes que l'année précédente, dont 9 (8) subsistent et doivent nécessiter une plus longue procédure d'accompagnement. Ceci représente 7'386 (6'069) contacts personnalisés de proximité qui ont été effectués par les collaborateurs. De plus, 37 (42) enquêtes ont été menées auprès des propriétaires de chiens qui n'ont pas donné suite à la taxe et 786 (771) commandements de payer ont été signifiés. Durant l'année 2007, 61 plaintes et 14 procès-verbaux d'audition ont été effectués.

Pendant l'année, les agents ont participé à l'étude Anim'Action en partenariat avec l'Université, la Ville de Neuchâtel et Agenda 21.

Les missions principales sont les suivantes :

- Être le 75% du temps dans les secteurs, auprès de la population.
- Contacter, gérer et résoudre les demandes de la population, des commerçants, gérances d'immeubles, concierges, associations de quartiers, sportives, religieuses et culturelles.
- Entretenir un climat de confiance et de sécurité envers toute la population des secteurs.
- Suivre l'évolution de la situation dans le domaine de la circulation, transmettre toutes les informations qui peuvent avoir un effet sur la sécurité des secteurs.
- Veiller à l'évolution de la situation.
- Créer des liens entre les clients et les partenaires internes et externes de l'administration communale.
- Enregistrer les plaintes et effectuer la procédure de A jusqu'à Z.

2.4.4 Sécurité enfants

Cette activité représente 0,7 poste de travail. Le 80% du temps de la collaboratrice s'effectue dans le terrain. Ce service veille à la sécurité en règle générale aux abords et sur le chemin des écoles.

Dans son activité, l'agente veille au maintien d'un climat serein, notamment par une présence marquée dans les secteurs sensibles. Elle s'intéresse également de près aux problèmes de racket et aux actes de vandalisme souvent effectués sous forme de tags ou autres genres de graffitis.

A relever que durant cette année, ce service est intervenu une fois pour des problèmes de comportement dans les bus TN. Une fillette a été blessée par un projectile alors qu'elle se trouvait dans le bus. Une présence régulière est effectuée afin de lutter contre les incivilités dans les transports publics. Les TN ont fait part de leur satisfaction à voir régulièrement la police dans les bus et aux abords des arrêts.

La collaboratrice et un collègue du quartier ont effectué plusieurs visites dans les centres d'accueils de la Ville. Quelques fois pour une séance d'information et parfois le repas de midi a été pris en commun avec les enfants fréquentant ces locaux. Les animatrices de ces centres ont sollicité la police plusieurs fois durant cette année pour signaler des incidents (sécurité – comportement de certains enfants ou parents). Un cas de racket a également été relevé.

Toujours accompagnée d'un collègue ou d'un inspecteur de la police de sûreté, des visites et des discussions ont été menées auprès de parents d'élèves. Lors de ces entretiens, les enfants étaient toujours présents. Ceci concerne toujours des problèmes rencontrés sur le chemin de l'école. Des cas précis ont nécessité des procès-verbaux d'audition (vol de nourriture et déprédation, racket ainsi qu'un cas de bagarre sur rue "baston").

Le service a participé à des surveillances aux abords des collèges pour des problèmes d'exhibitionnistes. Une surveillance et des contrôles ont été effectués aux abords et dans les WC publics dans le secteur du Mail. En effet, des homosexuels se retrouvent dans ces endroits qui sont également fréquentés, la journée, par les élèves du collège. Une autre affaire est en cours concernant un homme qui se comporte bizarrement en présence de filles mineures.

A la demande du comité de l'Information-Parents, une séance d'information a été donnée concernant les missions du service.

Des rencontres sont organisées avec les directions des écoles afin de favoriser les échanges.

Le service a apporté sa contribution dans le cadre de l'éducation routière pour les examens cyclistes, pour les campagnes de distributions des rentrées scolaires ainsi que lors de la journée «portes ouvertes» du jardin de circulation et durant les semaines qui ont été consacrées à ces activités.

Dans le cadre de l'Unité de débriefing émotionnel (UDE), la collaboratrice a suivi plusieurs cours, soit 20 (24) heures et participé à des séances 36,30 (27,30) heures. Elle a été engagée à 4 (11) reprises pour soutenir psychologiquement des collègues confrontés à des situations ou des événements hors du commun, soit 6 (22) heures. Elle a également instruit les aspirants de l'école de police des villes et du canton durant 16 (10) heures.

2.4.5 Naturalisations

Cette tâche occupe 0,8 poste de travail et la collaboratrice assure également la formation d'un chien à la recherche de stupéfiants.

Dans le cadre des naturalisations, on distingue 4 types principaux.

Naturalisations facilitées : Les entretiens se déroulent en principe, au Corps de Police.

Naturalisations ordinaires : Les entretiens ont lieu au domicile des requérants.

Compléments : Les entretiens, selon les rubriques à traiter, se passent soit au domicile du candidat, soit au poste de Police.

Hors commune : Les entretiens se réalisent de manière brève par téléphone ou par courriel, car ces personnes n'ont fait qu'un court passage dans la commune. Un autre rapport est établi en parallèle dans leurs nouveaux cantons ou communes de résidence.

Année 2007

Naturalisations facilitées : 56 dossiers transmis

Naturalisations ordinaires : 29 dossiers transmis

Compléments : 21 dossiers transmis

Hors commune : 10 dossiers transmis

Total : 116 dossiers

2.4.6 Enquêtes

Ce service a été mis en place en 1998 pour répondre à une demande croissante de tâches administratives composées presque exclusivement d'enquêtes déléguées par l'Etat à la Police de la Ville de Neuchâtel. Le tableau suivant permet de se rendre compte de ses activités.

| 2007 | 2006 | | |
|-------|------|---|--|
| 1'150 | 846 | + | Plaintes enregistrées pour stationnement sur des parcs privés |
| 1'098 | 810 | + | Procès-verbaux établis pour stationnement sur des parcs privés |
| 52 | 36 | + | Plaintes retirées pour stationnement sur des parcs privés |
| 13 | 43 | - | Enquêtes pour le Contrôle des habitants (changements de domicile) |
| 393 | 377 | + | Actes de poursuite traités (principalement actes complexes, en fonction de l'emploi du temps, décharge d'autres services pour actes simples) |
| 10 | 6 | + | Actes de poursuite en cours |
| 403 | 383 | + | Total des actes de poursuite |
| 21 | 104 | - | Recherches d'identités pour le service des amendes d'ordre |

2.4.7 Etablissements publics

Dans la circonscription communale, la situation au 6 décembre 2007 est la suivante :

| 2007 | 2006 | | |
|------|------|---|---|
| 79 | 81 | - | Cafés - restaurants de jour |
| 1 | 1 | = | Cafés - restaurants de nuit |
| 7 | 7 | = | Cercles (1 ^{ère} - 2 ^{ème} catégories) |
| 57 | 52 | + | Bars avec alcool |
| 28 | 30 | - | Bars 10 places sans alcool |
| 12 | 12 | = | Hôtels |
| 1 | 0 | + | Hébergement |
| 6 | 8 | - | Discothèques |
| 4 | 5 | - | Cabarets – Dancings |
| 10 | 11 | - | Salons de jeux |
| 21 | 22 | - | Buvettes |
| 1 | 1 | = | Débit ambulant |
| 6 | 5 | + | Nouveaux établissements ouverts durant l'année |
| 7 | 6 | + | Etablissements fermés durant l'année |
| 45 | 66 | - | Etablissements changeant de tenancier durant l'année |
| 2 | 3 | - | Sex-Shops |
| 9 | 9 | = | Salles de cinéma |

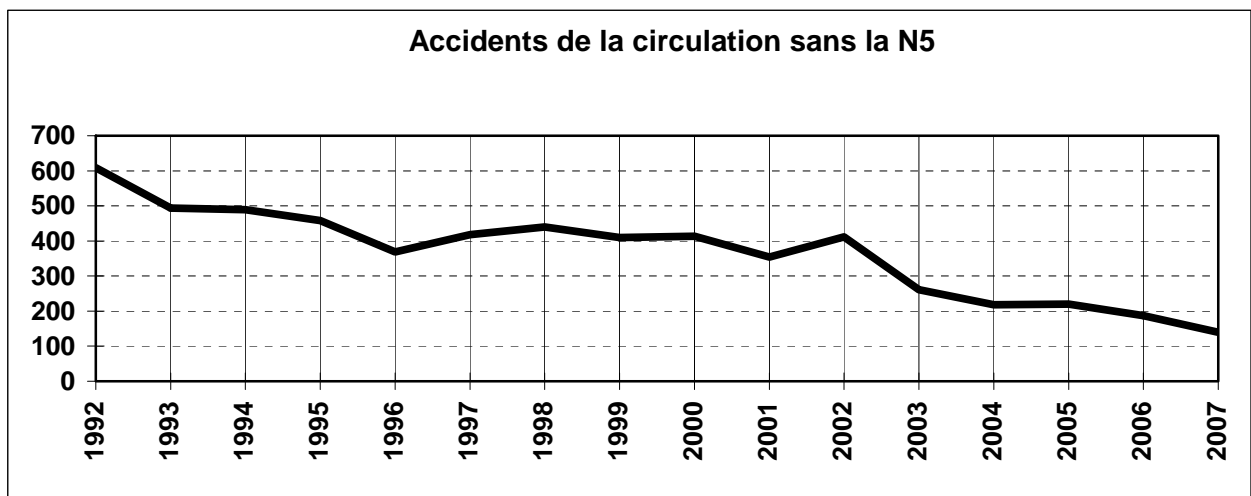
Activités et contrôles effectués par ce service :

| 2007 | 2006 | | |
|------|------|---|---|
| 45 | 66 | - | Enquêtes administratives pour des modifications de patentes ou fermeture d'établissements |
| 19 | 15 | + | Contrôles de séjour et des passeports des artistes et musiciens dans les cabarets |
| 245 | 274 | - | Artistes (dossiers examinés) |
| 28 | 23 | + | Contrôles personnel, état général et clientèle dans les établissements publics |
| 14 | 14 | = | Dénonciations (âge clients - travailleurs sans autorisation - ouverture tardive) |
| 45 | 66 | - | Visites de conformité des locaux en collaboration avec le SSPI |
| 53 | 42 | + | Enquêtes administratives pour permissions tardives |
| 51 | 41 | + | Permissions tardives délivrées |
| 95 | 74 | + | Enquêtes administratives diverses (infos, plaintes, etc.) |
| 2 | 7 | - | Séances au SCP / Cours cafetiers au CPLN |

2.5 Brigade de circulation

Elle est composée de 5 (5) policiers et de 7 (9) auxiliaires. Ce service veille à la sécurité générale ainsi qu'à celle des usagers de la route. Par une présence accrue dans les zones à risques, il prévient les délits et les accidents. Il gère les véhicules en mouvement et à l'arrêt. Il effectue des services d'ordre pour les manifestations ainsi que des opérations de prévention.

Durant cette année, 1'714 (1'396) conducteurs ont été contrôlés à l'éthylomètre. 57 (88) permis de conduire ont été saisis pour ivresse au volant ou au guidon et 28 (42) personnes ont été dénoncées pour ivresse légère (entre 0.5 o/oo et 0.79 o/oo). 8 (9) deux-roues volés ont été retrouvés.



En 2007, le nombre d'accidents de la circulation a diminué, soit 140 (187). Une baisse des accidents avec blessés a également été constatée, soit 56 (59), ce qui représente 60 (68) personnes blessées. Aucun accident mortel de la circulation n'est à déplorer sur le territoire communal.

L'instruction sur le contrôle routier et l'Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers a été donnée par le personnel de la Police de la Ville aux aspirants de l'Ecole cantonale de Police. Cette dernière a permis de former 15 (29) aspirants, représentant un total de 62 (92) heures d'enseignement.

Le service de circulation a participé à la préparation du cours OETV ainsi que la préparation de l'exercice «ERAP – REGA – SIS» sur la route des Falaises. Ceci a représenté un total de 50 heures de travail.

La brigade motorisée a procédé à 362 (344) contrôles radar. A cette occasion, 124'629 (114'528) véhicules ont été contrôlés et 14'771 (13'547) procès-verbaux et contraventions ont été dressés.

En plus des contrôles de vitesse et de l'état des conducteurs, la brigade de circulation a contrôlé 2'054 (1'844) véhicules lors de contrôles routiers spécifiques tels que «Natel au volant» - «Transit» - «Respect de la signalisation» - «Equipped des véhicules» et «Ordonnance sur la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles (OTR 1 et 2)».

2.5.1 Contrats de prestations

En janvier 2007, la commune de Cernier a signé un contrat de prestations avec la Police cantonale pour les contrôles de vitesse sur son territoire. De ce fait, la convention avec la Ville de Neuchâtel a été annulée.

La brigade a procédé à 12 (11) contrôles radar sur la commune de Savagnier. A cette occasion, 1'263 (1'096) véhicules ont été contrôlés et 114 (85) procès-verbaux et contraventions ont été dressés.

12 (11) contrôles radar ont eu lieu sur la commune de Fontaines. A cette occasion, 1'472 (2'343) véhicules ont été contrôlés et 129 (212) procès-verbaux et contraventions ont été dressés.

Un nouveau contrat de prestations a été signé avec la commune de Chézard-St-Martin. 12 contrôles ont été effectués et 3'975 véhicules ont été contrôlés. Ces contrôles ont permis de dresser 236 procès-verbaux et contraventions.

Les prestations relatives au radar sont facturées sur la base du règlement sur les taxes et émoluments, plus les kilomètres effectués, alors que le montant de l'amende est encaissé par l'Etat qui en reverse légalement le 50% à la commune concernée.

2.5.2 Signalisation lumineuse

Durant l'année 2007, un grand effort a été fourni pour accélérer le remplacement des ampoules à filament gourmandes en énergie par des platines à LED'S. Les carrefours des Terreaux, de la Place Pury, de la Place Numa-Droz et de la sortie du SIS sur la Pierre-à-Mazel ont notamment pu en être équipés. En tenant compte de la réorganisation des circulations imposée d'une part par le stade de la Maladière et par la modification de l'axe Vauseyon-Peseux d'autre part, le nombre des groupes de feux en service a pu être réduit. Ainsi, la consommation d'électricité globale de la signalisation lumineuse a baissé d'environ 35% grâce à ces deux facteurs.

Dans le cadre de la mise en service de la sortie du SIS, du passage pour les piétons devant l'Université et de l'adaptation du carrefour de Vauseyon (en collaboration avec les Ponts et Chaussées de l'Etat), une nouvelle génération d'armoires de commande pour la signalisation lumineuse a été acquise. Celles-ci donnent entière satisfaction et le dialogue à distance avec ces nouvelles armoires se fait par liaison GSM.

7'595'369 (4'288'459) véhicules ont été observés au moyen des appareils automatiques de contrôle et 41'173 (31'650) contraventions ont été établies.

2.5.3 Speedy

L'info radar du type «Speedy», qui est un dispositif préventif affichant au conducteur sa vitesse, a été utilisé durant 261 (213) jours pendant l'année 2007. Il a contrôlé 231'662 (654'840) véhicules pour un total théorique de 10,22% (3,52%) d'infractions. En effet, le Speedy étant un outil de prévention, aucune infraction n'est dénoncée. Cet appareil permet de rendre le conducteur conscient de la vitesse qu'il pratique et de transmettre des informations sur le comportement des automobilistes aux endroits contrôlés.

Le nombre de jours d'utilisation de l'appareil Speedy a été augmenté. En effet, cet appareil a été fortement utilisé lors de la mise en place des nouvelles «Zones de rencontre» et «Zones 30 km/h». Le nombre de véhicules contrôlés a fortement diminué et le pourcentage théorique d'infraction a augmenté.

2.5.4 Modération du trafic

Dans le cadre de la stratégie globale de modération et de sécurisation du trafic dans les quartiers, une étude a été effectuée pour l'instauration de la zone 30 «Trois-Portes – Hochberg» et la zone de rencontre «Collégiale». Les zones 30 des «Faubourgs», «Beaux-Arts» et «Collégiale» ont également été mises en place. De plus, les zones 30 «Charmettes», «Chanet» et «Pierre-à-Bot», ainsi que la zone de rencontre «Chasselas» ont été adaptées aux normes de l'Ordonnance du DETEC. En outre, la circulation a été interdite sur la ruelle du Port. Le personnel de la circulation a participé à la mise en place et à l'étude de ces modérations et modifications des sens de circulation, en effectuant des campagnes d'information, pour un total de 260 (205) heures.

2.5.5 Plan de stationnement

Durant l'année 2007, dans le cadre de la poursuite de la 2^{ème} étape du plan de stationnement, l'extension de la zone 5 au nord, soit rue du Rocher – rue G.-A.-Matile, a pu être mise en place. Cette modification était prévue en 2006, mais avait été retardée par une opposition d'une habitante de la rue G.-A.-Matile.

Dans le prolongement de la 2^{ème} étape du plan de stationnement, 122 (320) heures ont été consacrées à l'étude globale et à la Commission du Conseil Général sur la 3^{ème} étape du plan de stationnement. Actuellement ce projet est toujours en Commission.

2.5.6 Passages pour piétons

Durant l'année 2007, un effort tout particulier a été déployé pour la sécurisation des passages pour piétons. 66 heures ont ainsi été consacrées à ce dossier qui est en cours de réalisation avec l'amélioration de l'éclairage public et le rabaissement des bordures.

2.6 Education et prévention routière

Au terme de l'exercice écoulé, les responsables du Service de l'éducation routière ont mené à bien le programme de l'éducation et la prévention routière.

Tableau récapitulatif du nombre d'élèves instruits et de classes visitées.

| 2007 | 2006 | | |
|-------|-------|---|---|
| 1'196 | 1'208 | - | Elèves des écoles enfantines instruits |
| 76 | 78 | - | Classes d'écoles enfantines visitées |
| 2'710 | 2'886 | - | Elèves des 1 ^{ère} à 5 ^{ème} années primaires instruits |
| 156 | 164 | - | Classes des 1 ^{ère} à 5 ^{ème} années primaires visitées |
| 1'523 | 1'603 | - | Elèves des écoles secondaires, niveaux 6, 7, 8, 9 et 10 instruits |

| | | | |
|-----|-----|---|---|
| 84 | 91 | - | Classes secondaires des niveaux 6, 7, 8, 9 et 10 visitées |
| 283 | 274 | + | Elèves qui ont participé aux examens cyclistes |
| 8 | 11 | - | Elèves ont fait l'objet de cours d'éducation routière suite aux décisions de l'Autorité tutélaire |

Récapitulation

Nombre d'élèves instruits : 5'429 (5'697)

Nombre de classes visitées : 316 (333)

Nombre de campagnes réalisées : 15 (16)

Cours d'éducation routière suite aux décisions des Autorités tutélaires

Période : Janvier à novembre

Nombre d'élèves : 8

Nombre de séances : 4

Nombre d'heures : 11

Un seul jeune a pris contact avec le service, afin de recevoir une aide pour l'obtention du permis de conduire d'un cyclomoteur, ce qui a représenté 2 heures d'enseignement.

2.6.1 Campagnes de sécurité

15 (16) campagnes d'éducation routière dans les classes ont été réalisées. 13 (14) campagnes de prévention routière ont également eu lieu.

Les chiffres ci-dessus comprennent les passages dans les classes de l'école catholique, de l'école Montessori (classes enfantines et les niveaux primaires), de Chaumont, ainsi que les jardins d'enfants des Acacias, "Le Chat Botté" et la crèche des hôpitaux.

Près de 15'000 brochures, feuilles d'informations, autocollants, gadgets, jeux, etc., du bpa - TCS – ACS – ATE et autres ont été remis aux élèves de tous les niveaux scolaires.

A nouveau cette année, seuls les élèves des classes enfantines ont reçu un baudrier de sécurité jaune. Ce matériel est offert par le TCS section neuchâteloise.

Afin de parfaire les leçons données en classe et assurer la sécurité des élèves, le service a consacré près de 110 (70) heures de présence aux abords des collèges primaires.

Pour les campagnes "*Rentrée scolaire*" d'avril et d'août, respectivement 9'900 et 9'950 cartes réalisées par M. Vincent L'Epée ont été remises aux conducteurs, ce qui représente 52,5 heures de distribution et de présence sur les routes. Ces campagnes de sensibilisation ont lieu en collaboration avec les auxiliaires du Corps de police. De plus, en août, durant deux semaines, une présence policière plus soutenue a eu lieu aux abords des écoles. Pour terminer, des banderoles du TCS "*Levez le pied, c'est la rentrée*" ont été posées aux endroits sensibles de la Ville pour les rentrées d'avril, d'août et d'octobre.

A l'occasion de la 12^{ème} campagne de vœux pour la nouvelle année, 9'950 cartes (créées par M. L'Épée) ont été remises aux automobilistes.

Le service a également participé aux campagnes de sécurité routière organisées sur le plan national et régional, telles que "ATTACHEZ-VOUS". Les imprimés ont été distribués dans les écoles secondaires, les bureaux de l'administration communale, les écoles supérieures et autres instances concernées. Des affiches de prévention sur les thèmes "Pas d'alcool au volant" - "Visiblement plus sûr" - "Mettez le casque ! Ou priez" - "De 100 km/h à 0 km/h en 5 secondes" - "Ouvrez l'œil" - "ATTACHEZ-VOUS" ont également été placardées sur les supports prévus à cet effet.

En ce qui concerne la prévention en général, environ 30'580 (30'700) brochures et dépliants ont été envoyés et transmis dans les commerces, les magasins de sport, les réceptions des piscines et autres. Le service a également participé au premier salon de la mobilité et ainsi pu donner des renseignements concernant les nouveaux véhicules hybrides de la police et les scooters électriques. Au travers de ces actions, le service de la prévention a eu contact avec 100 adultes, 160 enfants et 29'938 (29'750) conducteurs-trices.

Pour la seconde fois, le *Club de formation continue pour handicapés adultes* a pris contact avec le service de la prévention, par l'intermédiaire de Mme Simone Juillerat, afin de concrétiser les cours donnés en 2005. En effet, suite à ces 4 heures de leçons théoriques, ils ont demandé à pouvoir bénéficier d'un cours pratique. Ce sont 4 personnes qui se sont intéressées à ces nouvelles leçons. Dans un premier temps, le 4 juin, l'app Morgenthaler a exercé avec les candidats quelques manœuvres sur le jardin de circulation. Les 18, 25 juin et 2 juillet, ils ont circulé sur les pistes cyclables, ainsi que sur certains itinéraires recommandés pour cyclistes de la ville, ceci en tenant compte des capacités de chacun.

Pour terminer, le caporal Philippin a fait valoir son droit à la retraite au 30 septembre 2007. Il a effectué son dernier jour de service le lundi 3 septembre 2007. La Police tient à le remercier pour tout ce qu'il a apporté à la prévention et à l'éducation routière.

2.6.2 Taxis

A la fin de l'année, le territoire communal compte 9 (9) concessionnaires se partageant 19 (20) droits de stationnement avec 39 (36) véhicules, ainsi que 1 (1) concessionnaire sans droit de stationnement pour 1 (1) véhicule. Cela représente un parc de 40 (37) taxis. 18 (18) places de stationnement sont réservées sur le domaine public pour le service des taxis. 76 (91) conducteurs sont autorisés à exercer la profession comme chauffeurs permanents ou auxiliaires. 1 (3) personne détient actuellement une autorisation provisoire pour conduire un taxi. Durant l'année, le service des taxis a établi 5 (25) rapports de renseignements pour conducteurs de taxis. 6 (23) conducteurs ont réussi l'examen leur permettant d'obtenir une autorisation provisoire pour conduire un taxi en ville de Neuchâtel. 5 (19) ont subi l'examen leur permettant d'obtenir une autorisation permanente. Aucun candidat n'a été convoqué pour une deuxième session. 1 (0) conducteur s'est présenté à l'examen de concessionnaire, il a toutefois échoué. A l'occasion de la Fête des Vendanges et du Nouvel An, 25 (12) autorisations de stationnement supplémentaires ont été délivrées. D'autre part, 17 (20) taxis ont été inspectés et 2 (5) contrôles sur rue ont été effectués. Tous ces contrôles représentent 19 (54) véhicules et conducteurs. Le service a également procédé à 12 (1) procès-verbaux d'audition et établi 8 (0) rapports d'information sur réquisition du Ministère public, suite à 19 plaintes déposées.

2.6.3 Patrouilleurs scolaires

Durant l'année écoulée, les 12 (12) patrouilleurs adultes qui travaillent aux abords de 5 collèges (Serrières, Vauseyon, Charmettes, Acacias et Maladière), ainsi que sur les rues des Draizes, de la Cassarde et sur la route de Pierre-à-Bot, ont donné pleine satisfaction.

2.6.4 Divers

La Police cantonale a invité le service de l'éducation routière dans deux classes enfantines de Saint-Blaise afin de leur démontrer l'utilisation du tapis de circulation pour le niveau infantine.

Un passage supplémentaire dans les 7 classes de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} primaire du collège de La Promenade a été effectué suite à l'instauration de la zone 30 sur les faubourgs de l'Hôpital et du Lac.

Le lundi 10 janvier, les missions et travaux des spécialistes de l'éducation routière du canton ont été présentés aux étudiants de la Haute Ecole Pédagogique à La Chaux-de-Fonds. C'est dans le cadre de la Commission Technique d'Education routière que cet après-midi a été organisé. La présence de tous les membres dont l'app Morgenthaler était préconisée.

Suite aux nombreux courriers expédiés aux parents des élèves ayant commis une faute grave lors de la partie pratique de l'examen cycliste, pour la première fois le service a été contacté par des parents. Ceux-ci ont demandé de parfaire les connaissances de leur fils.

En collaboration avec les auxiliaires de police, le Service a veillé à la sécurité des enfants lors des entrées et sorties des 18 représentations cinématographiques de la "*Lanterne Magique*".

Avec la collaboration des auxiliaires, la sécurité des enfants a également été assurée lors des entrées et sorties des 6 représentations théâtrales "*Loup y es-tu*", du 4 au 7 décembre. Ces séances ont eu lieu au collège de La Promenade. Elles étaient destinées aux élèves des classes enfantines et de première année primaire.

Le service de l'Education et prévention routière a participé à 11 séances de la Commission technique d'éducation routière (CTER).

Le samedi 9 juin, à l'occasion de la journée "Portes ouvertes" du jardin de circulation, environ 110 enfants ont pu profiter de cette installation. Le Groupe PRO VELO Neuchâtel a, à nouveau utilisé les aménagements de la Police pour donner des cours à ses membres.

La 13^{ème} Coupe scolaire neuchâteloise a eu lieu le mercredi 27 juin à Cernier. Elle a été organisée par les membres de la CTER. Les 100 concurrents ont eu énormément de plaisir et de très beaux prix ont été remis à tous les participants.

Le 31 août, l'appointé Morgenthaler était présent lors de la 44^{ème} assemblée générale du Conseil de la sécurité routière qui s'est tenue à Berne.

L'appointé Morgenthaler a suivi tout au long de l'année les cours de formation suivants : 5 séances de tirs selon la méthode "Taylor"; du 31 octobre au 2 novembre, un cours destiné aux instructeurs de la circulation et organisé par l'Institut suisse de Police et une mise à niveau dans le cadre des missions de maintien de l'ordre lors de manifestations.

Au vu de ce qui précède, les résultats obtenus cette année sont excellents. Malheureusement, le 14 juin, un accident de circulation sans gravité entre une voiture et un enfant est survenu sur le chemin de l'école. Une visite a été effectuée au domicile de cet enfant et un livre "Globi aide la police" lui a été remis. Cet incident doit motiver encore davantage dans la mission de prévention.

2.7 Service de l'instruction

Les heures d'instruction reçues par les collaborateurs s'élèvent à 2'155,5 (3'566) heures/homme.

La formation continue du personnel comprend les thèmes suivants : Tirs, self-défense, le travail en locaux sécurisés.

Ces instructions ont été complétées par des cours organisés par l'Institut suisse de Police ou d'autres corps de police : cours pour officiers, experts pour les examens fédéraux, séminaire sur le brevet fédéral, self-défense, formation à la médiation.

Un accent particulier a été mis sur la proximité avec un cours sur la communication non-violente comprenant deux modules, pour les différents services du corps ayant un contact régulier avec la population.

Les collaborateurs de la brigade urbaine ont également reçu une instruction concernant l'emploi des vélos dans le principe de la proximité et des interventions de police.

Un cours de répétition pour le maintien de l'ordre a été organisé avec le GMO (Groupe romand du maintien de l'ordre) sur la place d'arme de Bure/JU.

38 (40) enfants ont participé à 4 séances de self-défense dans le cadre du Passeport Vacances.

2.8 Service administratif

Les missions de ce service consistent en la gestion des travaux administratifs au bénéfice de tout le Corps de police : traitement des amendes d'ordre, établissement de la facturation ainsi que la gestion administrative des ports.

2.9 Service technique, central et réception

Le Service technique est composé d'un technicien à 100% qui dépanne et entretient la signalisation lumineuse ainsi que les appareils de transmission. Il gère les adaptations nécessaires de l'infrastructure et des appareils du réseau radio en collaboration avec le service technique de la police cantonale. Il s'occupe de diverses installations et matériels techniques en relation directe avec le travail des policiers. Il est l'interlocuteur principal pour les entreprises sollicitées pour la réalisation de divers projets.

Il assure la partie administrative du service des parcomètres. Il prépare, gère et tient les budgets relatifs à la signalisation lumineuse, aux transmissions et aux parcomètres. Le technicien participe activement aux études menées dans le cadre du stationnement et de la recherche de nouveaux moyens de paiement pour les automobilistes.

En collaboration avec le CEG, il planifie et réalise les modifications du réseau de téléphonie interne, de même que le remplacement des platines téléphoniques de la centrale. Il planifie les comptages de trafic nécessaires à l'établissement des statistiques de circulation. Il poursuit la collecte et l'archivage des données pour l'établissement d'un futur TJM (trafic journalier moyen).

De plus, le technicien a la responsabilité de la centrale des télécommunications et de la réception du Corps de police, il gère et organise les activités des opérateurs et des réceptionnistes.

2.9.1 Central et réception

Le service du central exploite et dessert la centrale des transmissions. Ses missions principales sont la gestion des appels téléphoniques et radio, la transmission de ceux-ci dans les services concernés, les renseignements au public, la gestion informatique des fichiers utilisés dans les activités de police, la surveillance des caméras vidéo, la gestion du fonctionnement de la signalisation lumineuse, la réception des alarmes-vols internes et externes. Suite aux diverses réorganisations internes, il assure dans sa globalité la gestion administrative des commandements de payer. De plus, il procède à la mise sous pli des amendes d'ordre qui ont fortement augmenté depuis l'installation des radars fixes.

L'horaire d'exploitation du central et de la réception adapté au 1er janvier 2006, donne entière satisfaction et n'a généré aucune diminution de prestations pour le public. Une présence a été assurée du lundi au samedi de 06h30 à 21h00 avec fermeture le dimanche et les jours fériés. Tous les événements particuliers en Ville de Neuchâtel ont été couverts, soit par une prolongation d'ouverture, soit une exploitation en continu.

Le service de la réception tient et contrôle la caisse. Il procède à divers encaissements tels que fourrières, amendes, mises en bière. Il tient à jour le fichier des chiens, délivre les médailles et s'occupe de la facturation de la taxe y relative. Il gère aussi les autorisations à l'acte pour la zone piétonne et les vignettes pour le stationnement en zone bleue. Il assure toute la gestion des objets trouvés, répond aux questions du public et prépare les billets pour l'encaissement de la taxe sur les spectacles.

Le tableau suivant est un récapitulatif des activités principales des services du central et de la réception

| 2007 | 2006 | | |
|--------|--------|---|--|
| 36'807 | 40'649 | - | Appels téléphoniques réceptionnés par le central |
| 2'509 | | | Appels téléphoniques sur le répondeur |
| 319 | | | Messages enregistrés sur le répondeur |
| 4'152 | 2'558 | - | Autorisations à l'acte pour la zone piétonne |
| 1'199 | 1'223 | - | Chiens enregistrés dans le fichier |
| 2'637 | 2'963 | - | Heures/homme de présence à la réception |
| 6'493 | 7'131 | - | Heures/homme nécessaires à l'exploitation du central |
| 1'340 | 1'365 | - | Objets trouvés remis au poste de police |
| 765 | 875 | - | Objets trouvés restitués à leur propriétaire |
| 1'590 | 5'264 | - | Recherches par radios |
| 47'112 | 48'703 | - | Total des accueils à la réception |

2.10 Service du domaine public

Ce service gère l'utilisation du domaine public et contrôle tout particulièrement le respect de la réglementation se référant aux forains, aux marchands ambulants, aux musiciens de rues, aux marchés, aux terrasses d'établissements publics, aux cirques et aux chantiers.

D'importantes tâches administratives découlent de ces nombreuses missions, dont : les rapports d'information et les enquêtes, la préparation d'arrêtés à caractère public ou privé, l'établissement d'autorisations et de contrats, les séances de travail, les études diverses et la gestion des dossiers courants.

Le tableau ci-dessous illustre une partie des activités déployées par le service.

| 2007 | 2006 | | |
|-------|-------|---|--|
| 59 | 60 | - | Métiers de forains installés |
| 6 | 3 | + | Cirques se sont produits à Neuchâtel |
| 1'294 | 1'212 | + | Quittances établies pour les marchés |
| 74 | 77 | - | Abonnements délivrés pour les marchés |
| 129 | 135 | - | Demandes de pose d'enseignes |
| 10 | 44 | - | Rapports pour anticipations immobilières sur le domaine public |
| 819 | 811 | + | Autorisations pour utilisation du domaine public |
| 532 | 570 | - | Factures pour l'occupation du domaine public |

2.10.1 Chantiers

Le service a participé à 484 (497) séances concernant des chantiers ouverts sur le territoire communal. Des problèmes touchant à la circulation et à la sécurité des usagers ont été traités, un effort particulier a notamment été fait pour la signalisation et les cheminements protégés (ex : Stade de la Maladière). Ce service occupe un collaborateur à plein temps.

2.10.2 Fête des vendanges

Lors de la Fête des vendanges 2007, le domaine public a été concédé comme l'année précédente au Comité d'intendance de la Fête. Le service a collaboré à l'attribution des emplacements des stands.

Le Corps de police a été pour l'occasion renforcé pour les missions de sécurité, de circulation et de stationnement par du personnel provenant de la Police cantonale, du Service du domaine public de La Chaux-de-Fonds, des villes du Locle et de Peseux, de l'entreprise Sécuritas, par un contingent des Cadets de la Ville de Bâle ainsi que des volontaires civils qui ont décidé de passer la Fête des vendanges autrement et des membres du Club du Berger-Allemand de Bevaix et de la Société de sécurité Vonlanthen du canton de Fribourg, comme conducteurs de chien.

Cette collaboration étroite de plusieurs partenaires peut être qualifiée d'excellente et le résultat fut très positif. Les responsables qui ont encadré les Cadets de la Ville de Bâle et les volontaires engagés pour cette manifestation ont renforcé l'effectif qui est inférieur à l'année précédente, soit au total 388 (458) personnes engagées pour la circulation et la sécurité lors de l'édition de la Fête des vendanges.

2.10.3 Parcomètres

Le service des parcomètres s'occupe du dépannage, de l'entretien des parcomètres et horodateurs. Il récolte, trie et met en rouleaux l'argent.

En 2007, les 72 (72) parcomètres multiples et les 10 (10) horodateurs ont rapporté la somme de 1'528'569 francs (1'516'250). La relative stabilité du résultat financier tend à démontrer que l'offre de stationnement en surface correspond aux attentes des automobilistes. A relever qu'un montant de Fr. 4'205,40 a été versé aux CFF selon la convention relative aux parcomètres situés à proximité de la gare.

Le poids de l'argent transporté est de 11'767 (11'716) kilos de monnaie, ce qui représente 57'812 (58'202) rouleaux. Le total de tickets distribués est de 530'000 (580'000).

Le service s'occupe également de l'affichage dans les vitrines officielles, ce qui représente 36 (45) heures de travail, de l'évacuation des dépouilles animales trouvées sur la voie publique et acheminées au centre d'incinération de Montmollin 24 (68), de la pose et de l'exploitation des données du Speedy (mesure et affichage de la vitesse des automobiles) lors des 261 (213) jours d'exploitation. Il assure le ramassage et l'entreposage des vélos abandonnés sur la voie publique 80 (109). Cette année, il a collaboré activement à la préparation et la mise sur pied de la vente aux enchères des vélos trouvés.

2.11 Service des ports

Suite à l'octroi par le Conseil général d'un crédit de 1'680'000 francs, les travaux de rénovation et d'agrandissement des pontons ont été effectués au port du Nid-du-Crô.

Au mois de janvier, la commande a été passée pour cinq pontons flottants, avec structure en aluminium et plâtrage antidérapant en matière composite. En avril, les travaux ont débuté par la construction des installations provisoires et le début de la déconstruction des installations existantes. Dans le courant du mois de mai, le premier ponton a été mis en place, puis successivement les quatre autres. L'essentiel des travaux a été terminé à mi-juin. A relever qu'il a été nécessaire de faire déplacer 320 bateaux sur des emplacements provisoires pour ensuite les amarrer à leur emplacement définitif. Ces nouvelles installations permettent d'amarrer 404 embarcations générant ainsi 82 places supplémentaires. Ces pontons sont équipés, au total, de 17 bornes desservant de l'électricité et des sorties d'eau.

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, les nouvelles places ont été louées. A la fin du mois d'octobre, il ne restait que six places libres. A relever que la totalité des contrats concernant les bateaux amarrés sur les pontons ont dû être refaits étant donné le déplacement de chaque embarcation.

Les candélabres de l'éclairage public ont été rénovés sur la partie nord du port et remplacés sur les jetées est et sud. Les anciens pontons ont été démontés par le Service des ports. Cela représente 36 tonnes de ferraille et 22 tonnes de bois. 16 bennes ont été nécessaires pour évacuer ces matériaux. Malgré une très forte hausse des prix, notamment l'aluminium, le crédit accordé a été respecté.

L'ancien matériel encore en bon état a été conservé, notamment 3 éléments de pontons en caillebotis ainsi que des pieux d'amarrage. Avec une partie de ce matériel, 6 places d'amarrage ont été créées au port des Jeunes-Rives.

Durant la période des travaux au port du Nid-du-Crô, le service de grutage des bateaux a été confié à l'entreprise Cachelin S.A.

Dans la gestion administrative, il y a eu 57 (49) résiliations de contrats, 109 (80) nouveaux contrats établis et 337 (57) contrats modifiés.

Les tableaux suivants relatent la gestion des emplacements mis à disposition sur l'eau et à terre ainsi que les activités du service des ports.

| | Places amarrage | Places privées | Places visiteurs | Places à terre | Cabines/ Baraques | Pêcheurs |
|---------------------|------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|--------------------------|-----------------|
| Nid-du-Crô | 485 | 40 | 8 | 165 | 141 | 0 |
| Jeunes-Rives | 173 | 0 | 20 | 0 | 17 | 0 |
| Neuchâtel | 55 | 0 | 0 | 0 | 49 | 0 |
| Serrières | 42 | 0 | 0 | 0 | 16 | 1 |
| Totaux | 755 | 40 | 28 | 165 | 223 | 1 |

Utilisation de la grue – travaux

| 2007 | 2006 | | |
|-------------|-------------|---|--------------------------|
| 83 | 143 | - | sorties et mises à l'eau |
| 180 | 440 | - | contrôles dans les ports |